AR Prefecture

006-210600060-20201217-20201210-DE Reçu le 22/12/2020 Publié le 22/12/2020

DELIBERATION N°2020-12-10

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 17 Décembre 2020

<u>Date de convocation</u>: 11.12.2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents:

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre Mme PERNOT Chantal M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés:

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à M. BONSIGNORE Pascal.

Non Excusés :

M SICRE Jean-Louis.

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 17 Pouvoirs: 1 Votants: 18

AR Prefecture

006-210600060-20201217-20201210-DE Reçu le 22/12/2020 Publié le 22/12/2020

OBJET: ACHAT TERRAIN SITUE CHEMIN DE LA VALLIERE

Le Conseil Municipal,

Considérant les orientations de développement des projets structurants par la municipalité et la nécessité de constitution d'une réserve foncière pour permettre leur réalisation.

Considérant l'opportunité d'achat un terrain situé chemin de la vallière Section AN composé de deux parcelles la parcelle 179 de 860 m2 et la parcelle 180 de 370 m2. Le montant de ce terrain est évalué à 25 000 euros (vingt-cinq mille euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'achat de ce terrain situé chemin de la vallière Section AN... composé de deux parcelles la parcelle 179 de 860 m2 et la parcelle 180 de 370 m2 pour un montant 25 000 euros (vingt-cinq mille euros).
- autoriser monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette cession.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus. Au registre sont les signatures.

Aspremont, 17 décembre 2020

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE